

30 juin 2022

TRANSPORTS / MOBILITÉ



Semaine de la Mobilité du 16 au 22 septembre

Chaque année depuis 2002, en septembre, est organisée la Semaine Européenne de la Mobilité. Au cours de cette semaine, l'Agglo met en place, en coopération avec les communes, les associations de cyclistes et ses partenaires, de nombreuses animations gratuites afin de mettre en avant les mobilités actives et les transports en commun. Suivez le guide !

Restez en forme, bougez durable !

La Semaine Européenne de la Mobilité se déroule du 16 au 22 septembre offrant ainsi aux habitants l'occasion d'expérimenter des alternatives de transport durables.

En encourageant les citoyens à choisir des modes actifs comme la marche ou le vélo, nous participons à la réduction d'émissions de carbone, à l'amélioration de la qualité de l'air et à rendre nos zones urbaines plus agréables à vivre et à travailler.

Une journée festive autour de la nouvelle passerelle Eole, le dimanche 18 septembre

À l'occasion de l'ouverture au public cet été, de la passerelle cyclable et piétonne Eole reliant Bezons/Carrières-sur-Seine à Nanterre, l'Agglo vous accueillera, une journée durant, au « village de la mobilité » aménagé à proximité de la passerelle.

Au programme :

- Inauguration officielle de la passerelle

- Balade à vélo guidée sur les berges de Seine via la passerelle (vélo non fourni !)
- Atelier de marquage et de réparation vélo
- Présentation des trottinettes et vélos électriques en libre-service TIER
- Stand Véligo-location : essai et démonstration de la gamme des vélos électriques d'Île-de-France Mobilité
- Stand d'information bus des transporteurs Keolis et Transdev
- Présentation du Tram 13 par Transkeo

Toutes les infos sur www.casgbs.fr

Ateliers vélos non-stop

Tout au long du mois des ateliers de marquage et réparation auront lieu sur l'ensemble du territoire, retrouver le programme complet sur le site internet de l'Agglo : www.casgbs.fr

La passerelle EOLE



Dans le cadre du chantier de prolongement du RER E, un nouveau viaduc ferroviaire, a été

construit afin de franchir la Seine, au-dessus de la Seine, entre Nanterre et Bezons.

La réalisation de ce viaduc ferroviaire a donné l'opportunité à la CASGBS, dans le cadre de son Plan Vélo, de créer une passerelle pour les piétons et les vélos, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Adossée en encorbellement par des structures en fer au pont rail qui supporte lui, la voie ferroviaire, cette passerelle est large de 5 m et longue de 1 km. Elle permettra, en franchissant 2 bras de Seine, de rejoindre facilement la faculté de Nanterre et le quartier de la Défense en environ 15 min, depuis la rue Charles François Daubigny à Bezons, en limite de Houilles et Carrières-sur-Seine.

Cette passerelle s'inscrit dans le projet du RER-V (plan vélo régional) et de l'axe A1 de ce dernier qui reliera à terme Cergy à Châtelet. Elle vient compléter les ponts de Chatou et de Bezons et est situé sur la voie cyclable reliant Londres à Paris.

SOLI'CYCLE : la réparation vélo solidaire



L'Agglo propose des ateliers de réparation vélo en faisant appel au savoir-faire de l'atelier vélo solidaire

SoliCycle ! Régler ses freins, apprendre à régler son dérailleur, changer un pneu... Plus d'excuses pour ne pas (re)prendre la route avec votre vélo !

Les Ateliers BICYCODE® : marquage vélo et trottinette.

Le dispositif BICYCODE® consiste à marquer sur le cadre de son vélo ou de sa trottinette **un numéro pré-enregistré et unique dans un fichier accessible sur www.bicycode.eu**. Si votre vélo est volé et qu'il fait partie des 40 % de vélos volés retrouvés, il pourra ainsi vous être restitué grâce à vos coordonnées.



Rappel : depuis janvier 2021, faire graver un vélo est obligatoire pour les professionnels lors de la vente d'un cycle neuf.

Cette obligation est étendue depuis le 1^{er} juillet 2021 aux vélos d'occasion vendus par des professionnels.

TIER : expérimentation de vélos et trottinettes électriques en libre-service



Depuis juin 2022 les habitants du territoire peuvent tester ce nouveau service et louer vélos et/ou trottinettes en téléchargeant l'application TIER.

À ce jour, ont choisi d'expérimenter :

- **Vélo et trottinette électriques** : Croissy-sur-Seine, Houilles, le Pecq, Le Port-Marly, Marly-le-Roi, Montesson et Le Vésinet.
- **Vélo électrique** : Bezons, Carrières-sur-Seine, Chatou, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly et Sartrouville.

Avez-vous déjà croisé les bornes de réparation et de gonflage vélo ?



Depuis l'été 2019 la CASGBS a mis en place des bornes de réparation et gonflage vélo réparties dans chaque commune du territoire.

Ces stations mettent à disposition du matériel pour des réparations simples : pompes, jeux de clefs Torx et Allen, démontes pneus, tournevis etc.

Retrouver la cartographie des stations de réparation et de gonflage en libre-service du territoire sur le site internet de l'Agglo : www.casgbs.fr

Adoptez les Vélos à Assistance Électrique (VAE) proposés par Véligo Location !



Île-de-France Mobilités propose un service public de location longue durée de VAE : Véligo Location. Cette initiative permettra d'encourager les

Franciliens à tester ce mode de transport dans leurs trajets du quotidien. La CASGBS soutient ce projet mis en place depuis le 11 septembre 2019.

Pour en savoir plus ou vous abonner vous pouvez vous inscrire sur le site Internet veligo-location.fr

Le vélo Cargo



Depuis le printemps 2021 sont disponibles à la location **trois nouveaux Véligo à 80€/mois.**

Vous pouvez désormais vous déplacer avec **le triporteur** qui est un vélo avec trois roues et un caisson devant le guidon, **le rallongé** avec un long porte-bagages arrière et le **biporteur**.

Le vélo Cargo dispose d'une assistance électrique avec une **batterie d'une autonomie de 50 km**. Le caisson avant du vélo permet de **transporter jusqu'à 60 kg**.

L'occasion rêvée de passer au vélo !

Profitez de la Semaine Européenne de la Mobilité pour découvrir les itinéraires cyclables de l'ONF sur le territoire

L'ONF, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine propose **neuf itinéraires cyclables** sur les forêts domaniales de **Saint-Germain et Marly**.

Représentant 71 kilomètres les aménagements vous permettent de traverser et découvrir les massifs forestiers des deux communes : **les circuits imaginés pour tous permettent un usage plus facile du vélo en forêt.**

Carte des itinéraires sur notre site :

<https://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/vivre-ici/se-deplacer/a-velo/les-pistes-cyclables-en-foret/>

À propos du Plan Vélo de l'Agglo



Le Plan Vélo 2019-2026 adopté le 9 mai 2019 par le Conseil

communautaire a été élaboré en collaboration avec les 19 villes du territoire.

De nombreux projets se déploient sur le territoire pour **accorder davantage de place aux mobilités douces, faciliter la pratique du vélo au quotidien et promouvoir son utilisation et ses bienfaits**, avec l'aide déterminante de la Région et du Département.

Le Plan Vélo en chiffres :

- 9 millions d'euros d'investissements par an sur 4 ans.
- 21 km ont déjà été créés, sur les 80 km d'itinéraires cyclables prévus pour les 5 prochaines années.

Toutes les infos sur le Plan Vélo sur www.casgbs.fr